



ACCUEIL POUR TOUS

Manosque

CHARTRE

Les engagements du dispositif « Accueil Pour Tous » :

Pour que chaque enfant soit :

- Accueilli avec ses différences visibles et invisibles
- Écouté, compris et aidé par un accompagnateur
- Entouré et suivi par une équipe pluridisciplinaire
- Intégré à part entière aux projets collectifs (sorties, spectacles, etc...)
- Respecté dans son rythme et ses particularités

Nos actions :

- Veiller à l'intégration sans discrimination
- Soutenir et écouter les familles
- Prendre en compte les besoins particuliers de chaque famille
- Faire des bilans réguliers inter-équipe
- Organiser des temps d'échanges individualisés avec les familles

Les conditions :

- Assurer des engagements communs entre le Centre et les familles : respect des horaires d'accueil, des emplois du temps
- Former et fidéliser les accompagnateurs
- Sensibiliser tous les personnels de la structure

« Jouons ensemble avec nos différences »

L' « Accueil Pour Tous » est soumis au même règlement intérieur et conditions d'inscriptions que l' « Accueil Collectif de Mineurs ».

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « garantit à l'enfant en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux » (loi n°2005-102)